

A-BIME

SAS au capital de 5.100 euros
25, rue Saint-Sébastien
75011 PARIS

812 197 473 R.C.S. Paris

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

30 janvier 2026

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

A-BIME

25 rue Saint-Sébastien
75011 PARIS
812 197 473 R.C.S. PARIS

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné par l'Assemblée générale de votre société du 28 janvier 2026, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, afin d'établir le certificat prévu à l'article L. 225-146, alinéa 2 du code de commerce.

Ces diligences qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier :

- le bulletin de souscription par lequel la société COMPAGNIE VAUBAN a souscrit deux mille cent quatre-vingt-cinq (2.185) actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant de cent trente-six euros et vingt-cinq centimes (136,25 €) par action, soit un prix de souscription de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-onze euros et vingt-cinq centimes (299.891,25 €) de la société A-BIME à l'occasion de l'augmentation de capital décidée par les associés en date du 30 janvier 2026 ;
- la déclaration incluse dans le bulletin manifestant la décision de la société COMPAGNIE VAUBAN de libérer sa souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'il possède sur la société ;
- l'arrêté de compte établi le 30 janvier 2026 par le Président dont nous avons certifié l'exactitude le 30 janvier 2026, duquel il ressort que la société COMPAGNIE VAUBAN possède sur la société A-BEMI une créance de 306.065,35 euros ;
- le caractère liquide et exigible de cette créance ;
- l'écriture comptable de compensation de la créance visée ci-dessus permettant de constater la libération des actions.

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Fait à Paris, le 30 janvier 2026

FCN
Commissaire aux comptes

Pamela BONNET
Associée